

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation dispensées par Acting & Coaching – 48 Rue de Paris – 95130 FRANCONVILLE
Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Inscription :

Toute commande de formation auprès Acting & Coaching implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente ;

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier (à entête si entreprise), un bon de commande, rempli et signé par vos soins ou par un décisionnaire (responsable de service, responsable de formation). Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, il est impératif de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

Convocation / Convention ou Contrat de formation :

Après réception de votre commande, nous vous adresserons :

- Une convention (ou contrat) bilatérale de formation en double exemplaire dont un doit nous être retourné signé **avant** le début du stage (+liste des participants),
- Une convocation au nom du (des) participant(s), un plan d'accès au lieu de formation avec les modalités pratiques (informations mentionnées au dos de la convocation).

Contenu des prestations :

Animation de la formation par la formatrice Nathalie GRABIER, diffusion PowerPoint, et fourniture d'un support de cours à chaque participant, notamment du manuel Cambridge.

Le contenu de la formation pourra être adapté en fonction des besoins du client.

Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur les programmes détaillés et la convention une fois établie a une **validité est de 1 mois**. Les prix indiqués s'entendent hors TVA. Celle-ci sera calculée selon le taux en vigueur.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris.

Facturation :

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail.

Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

1er versement d'un montant de XXX €. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

2^{ème} versement à mi-parcours de la formation

Solde versé à la fin de la formation.

Le montant de 30% du montant total HT de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation courante est effectuée à chaque fin de mois civil, au prorata des heures de prestations effectuées. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement (subrogation) avec un Opérateurs de Compétences (OPCO), **une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande**. La facturation sera émise directement à l'OPCO concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCO, sera facturé au Client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCO (annulation tardive par le Client par exemple), la facture ainsi qu'une attestation de présence seront alors adressées directement au Client.

Mode de règlement :

Un acompte de 30 % est à versé à la commande de la formation, par virement ou par chèque, le versement intermédiaire et le solde à 30 jours fin de mois.

Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non-respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalités selon le taux en vigueur.

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'OPCO, les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

Conditions d'annulation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit et au moins 10 jours avant le début du stage, dans le cas contraire 30 % du montant de la formation sera exigible.

Acting & Coaching se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participant est insuffisant et sans entraîner d'indemnisation de quel ordre que ce soit,

Acting & Coaching se réserve la possibilité de reporter un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique

Acting & Coaching en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates.

Droit de rétractation

Conformément à la loi Hamon, vous disposez d'un droit de rétractation de 10 jours

Non réalisation de la prestation de formation :

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par Acting & Coaching sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Conditions de réussite :

Des prérequis spécifiques sont précisés dans le programme détaillé de l'action. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du stage.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité des locaux dans lesquels ils se trouvent. Ils en seront informés en début de session. Le règlement intérieur est communiqué à chaque participant en amont de la formation

Formation continue :

Tous les formations de Acting & Coaching sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

Tribunal compétent :

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Pontoise.